



Réunion du Conseil Municipal

Procès- verbal de réunion

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 20h 30.

Etaients présents : Bernard MAZET, José TOCAVEN, Martine ROMMEL, Nathalie PLANCASSAGNE, Alain FRAPPET, Chantal GRES, Sylvain MARTEGOUTTE, Jocelyne TIREL LALAUDE, Vincent GLEYZE, Julie MATHOREL, Paul GARRIGOU, Clarisse COFFIN, Jean-François LEYGONIE, Nathalie BÉNÉTAUD, Mikaël PÉRAIS.

Secrétaire de séance : Martine ROMMEL

A l'ordre du jour :

Bernard MAZET ouvre la séance à 20 h 30 ce jour.

I Vote des comptes financiers uniques 2025

Comptes financiers uniques du budget principal, budget plan d'eau et budget assainissement

Approbation des Comptes Financier Unique 2025 qui s'élèvent à :

C.A. COMMUNE DE GROLEJAC	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses/Déficit		Recettes/Excédent		Dépenses/Déficit		Recettes/Excédent	
Mandats / Titres émis	608 876.43		812 620.01		227 591.72		314 607.74	
Résultat de l'exercice			203 743.58				87 016.02	
Résultat reporté N-1			455 812.52		155 056.29			
Résultat de clôture à reporter au budget 2025	Déf		Exc	659 556.10	Déf	68 040.27	Exc	
C.A. annexe CAMP/PLAN D'EAU	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses/Déficit		Recettes/Excédent		Dépenses/Déficit		Recettes/Excédent	
Mandats / Titres émis	19 615.35		33 702.28		12 253.97		14 977.15	
Résultat de l'exercice			14 046.93				2 723.18	
Résultat reporté N-1			46 101.79		14 977.15			
Résultat de clôture à reporter au budget 2025	Déf		Exc	60 188.72	Déf	12 253.97	Exc	
C.A. ASSAINISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses/Déficit		Recettes/Excédent		Dépenses/Déficit		Recettes/Excédent	
Mandats / Titres émis	70 340.35		55 850.12		72 185.86		78 488.22	
Résultat de l'exercice	15 490.23						6 302.36	
Résultat reporté N-1			5 749.51				119 641.84	
Résultat de clôture à reporter au budget 2025	Déf	8 740.72	Exc		Déf		Exc	125 944.20

II Affectation des résultats 2025

DÉLIBÉRATION N°09042026 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE DE GROLEJAC SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE	
Le conseil municipal, après constatation des résultats du budget 61200 et 61202 :	
1. Décide de reporter au R 002 section de fonctionnement au budget primitif 61200 2026 :	650 815.38
2. Décide de reporter au R 001 section d'investissement au budget primitif 61200 2026 :	57 903.93

DÉLIBÉRATION N° 10042026 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE CAM/PLAN D'EAU 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE	
Le conseil municipal, après constatation des résultats du budget 61201 :	
3. Décide d'affecter en réserves R 1068 section d'investissement au budget primitif 2026 :	12 253.97
4. Décide de reporter au R 002 section de fonctionnement au budget primitif 2026 :	47 934.75
5. Décide de reporter au D 001 section d'investissement au budget primitif 2026 :	12 253.97

III Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

suite à la réforme de la taxe d'habitation, les communes votent un taux de taxe sur le foncier bâti (TFB), de foncier non bâti (TFNB) et un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Sur proposition du Maire, et après constatation du produit fiscal attendu qui s'élève à la somme de : **461 467 €**

le conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter les taux d'imposition pour 2026 de 0.50 %,

TAXES DIRECTES LOCALE	Taux de réf. 2025 pour rappel	Taux de réf. 2026 Votés
TAXE FONCIERE (TFB)	43.50	43.72
TAXE FONCIERE (TFNB)	99.34	99.84
TAXE D'HABITATION (THS)	14.11	14.18

IV Vote du budget primitif 2026- Budget principal et budget base de loisir plan d'eau

- Budget principal, Commune de GROLEJAC (M57)
- Budget annexe Camp/plan d'eau (M57) qui s'élèvent en dépenses et en recettes à :

1 Budget principal (M57) :

BUDGET 2026 COMMUNE DE GROLEJAC	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
	D et R	D et R
	1 447 585.38	514 717.20

2 Budget annexe (M57) :

BUDGET 2026 CAM/PLAN D'EAU	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
	D et R	D et R
	82 319.00	17 253.97

V Projet camping car Park

DÉLIBÉRATION N°13042026 PORTANT SUR LE PROJET CAMPING CAR PARK

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement de l'aire de camping-car, et la proposition faite par la société CAMPING-CAR PARK d'exploiter le site.

Il présente le contrat de vente différée au conseil municipal, joint en annexe.

Le conseil municipal, après étude du dossier, décide de donner un avis favorable au projet présenté.

VI Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (CDD4 mois)

DELIBERATION n° 14042026 PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (**article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique**)

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison de la saison estivale.

Création à compter du 4 mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois allant du 04 mai 2026 au 31 août 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

VII Approbation des statuts modifiés de l'ATD(Agence Technique Départementale)

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire* : le Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant désigné dans l'ordre du tableau

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

VIII Désignation d'un correspondant défense

Vu les instructions officielles relatives à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque commune,

Considérant l'importance de renforcer les liens entre la Nation et les forces armées,

Considérant la nécessité de promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés,

- M. Sylvain MARTEGOUTTE est désigné en qualité de correspondant de la commune ;
- Il est confié à ce dernier la mission de relayer les informations relatives aux questions de défense, de participer à la sensibilisation des administrés et de favoriser le développement des relations entre la population et les forces armées ;
- La Délégation militaire départementale de la Dordogne constitue l'interlocuteur privilégié du correspondant défense pour toute information ou accompagnement dans l'exercice de ses missions.

IX Renouvellement de la commission communale des impôts directs (proposition de 24 membres)

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire, membre de droit de la CCID, et composée pour les communes de moins de 2000 habitants, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Le Maire précise également que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

1	TOCAVEN José	13	BÉNÉTAUD Nathalie
2	ROMMEL Martine	14	LEYGONIE Jean-François
3	PLANCASSAGNE Nathalie	15	TIREL LALAUDE Jocelyne
4	JARDEL Bruno	16	BILLOIR Philippe
5	ISIDORE Chantal	17	GARRIGOU Thierry
6	GRÈS Chantal	18	MEYNARDIE Didier
7	FRAPPET Alain	19	GLEYZE Vincent
8	MARTEGOUTTE Sylvain	20	BORNE Frédéric
9	VERIL Bernard	21	GEROUDOOU Sébastien
10	BREL Caroline	22	CLER Philippe
11	ALBIERO Anne	23	PLANCASSAGNE Joël
12	ISSARTIER Pierre	24	COFFIN Clarisse

Questions diverses

- Permanence ATCHOUM Jeudi 7 mai de 14h à 15h à la mairie.
- Mai général le 30 mai au Foyer Rural
- La réunion des Marchés a eu lieu le 27 avril à 19 h 30.
- Une réunion sécurité D 704 aura lieu mercredi 6 mai à 10h à la mairie avec les habitants concernés
- Enquête publique pour le PLUi aura lieu du 18 mai au 20 juin dans les communes annoncées sur Panneaux Pocket
- Référent Moustiques Tigres : Jocelyne TIREL-LALAUDE
- SPAR : vente de pain le lundi ?
- Vente matériel cuisine de la cantine scolaire : José TOCAVEN s'en occupe
- Petite route de l'Eglise vers le Port défectueuse
- Signalement des panneaux de signalisation face aux fenêtres de la maison VILLAIR- MAKHUD à la Mouline face au nouveau pont.
- Demande de la mise en place des bancs autour du Lac
- Taille des cyprès autour de la croix à l'Eglise et nettoyage du monument aux morts près de l'école
- Cérémonie du 8 mai prochain à 11 h à la Stèle .

La séance est levée à 23 h 30

Le maire

la secrétaire de séance